FMEP
ZMLP

Fédération des Magistrats,
des Enseignants et du Personnel
de l'Etat du Valais

Zentralverband der Magistraten,
der Lehrerschaft und des Personals
des Staates Wallis

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RESUME DE LA SESSION DE JUIN 2025

Catastrophe de Blatten dans le Haut-Valais

En ce lundi 9 juin 2025, le Parlement a reçu, en ouverture de session, le Président de la commune de Blatten, qui a pris la parole devant l'ensemble des députés présents. Le Parlement a réexprimé son soutien aux habitants de Blatten tout en annonçant diverses actions à court, moyen et long terme pour un montant de 10 millions de francs pris sur le fonds de la loterie romande.

Comptes 2024 de l'Etat du Valais

L'essentiel de cette session de juin est consacré à l'entrée en matière, aux débats et à l'adoption du compte 2024 de l'Etat du Valais, ainsi que du fonds FIGI.

Le Grand Conseil valaisan a accepté à l'unanimité, vendredi 13 juin, le compte 2024 de l'Etat du Valais. Celui-ci affiche un bénéfice avant amortissements de 228,1 millions de francs. Des recettes fiscales en forte augmentation explique ce résultat. Malgré un surplus de charges de 141,6 millions de francs brut, liés aux intempéries de juin et juillet 2024 et 11 millions de francs de dépenses extraordinaires en lien avec les demandes d'asile, le compte de l'Etat du Valais a pu compter sur une augmentation des recettes fiscales de l'ordre de 179,5 millions de francs brut, malgré la mise en œuvre de la première étape de la réforme fiscale.

Lors de l'entrée en matière sur le compte 2024 de l'Etat du Valais et du fonds FIGI, le premier jour de session, les groupes politiques ont accepté d'ouvrir les débats sur la situation financière de l'Etat du Valais. En résumé, les points suivants ont été abordés :

- *Ecart entre budgets et comptes*
- *Double frein aux dépenses et à l'endettement*
- *Manque de personnels*
- *Augmentation des EPT dans la justice et le fonds FIGI*
- *Réforme et recettes fiscales*

Durant les autres jours de session, le compte 2024, par département, a été passé en revue. Lors du traitement du compte du Département des finances et de l'énergie (DFE) le Grand Conseil a fustigé l'écart entre budget et compte, soit 179.5 millions.

Au final, le dernier jour de la session, diverses prises de position ont été relevées, plus particulièrement en ce qui concerne : intempéries, réforme fiscale, situation financière des hôpitaux, contrôles plus strict au sein du DSSC, gestion plus rigoureuse des budgets à l'avenir, aménagement du territoire, projet Rhône 3 qui tourne au ralenti, entretiens routiers, protection contre les dangers naturels, stratégie bois-énergie, meilleure gestion du fonds FIGI,

GRAND CONSEIL

INFORMATION

CONTACT

027 323 40 43
stephane.pont@fmep.ch
www.fmep.ch

lutte contre les violences domestiques, renforcement des APEA, ressources humaines, etc.

Education et formation

Ecole inclusive : Etat de situation en Valais

En 2023, en Valais, les enfants aux besoins très particuliers, qui étaient en situation de handicap, représentaient 1 à 1,5% des cas. Si l'on prend les enfants qui ont une dyslexie, une dyscalculie ou un problème particulier qui peut être très léger, cela concerne 20% des enfants.

De plus, près de 2500 enseignantes et enseignants ont participé à l'enquête romande lancée par le SSP et le SER, dévoilée début 2024. Les résultats confirment que le soutien à l'école à visée inclusive s'est étiolé. L'enquête permet d'identifier plusieurs causes expliquant la résistance et la résignation du corps enseignant :

- L'octroi de mesures individuelles aux élèves au lieu de mesures attribuées à l'ensemble de la classe (paradigme individualiste). Plus de 55% des enseignants estiment que les mesures proposées individuellement sont inefficaces et 85% d'entre eux préféreraient des mesures collectives.
- Manque d'enseignants spécialisés et d'assistants à l'intégration (92%).
- Effectifs des classes trop élevés (93%).
- Forte augmentation de la charge de travail (98%).

Fort de ces constatations, la question se pose de savoir si le système actuel est toujours efficace et de comment on peut l'améliorer. Le défi principal et presque insoluble pour toutes les structures, intégratives ou non, reste la gestion des comportements très difficiles. Des personnes-ressources ont été engagées afin de permettre aux élèves et aux enseignants de bénéficier d'un soutien dans ces situations.

D'autres projets pilotes sont en cours, car cette thématique n'est pas encore réglée de manière satisfaisante pour une minorité d'élèves violents envers eux-mêmes, leurs pairs ou leurs enseignants. Ainsi, la force du Département en charge de la formation est de réfléchir constamment à la modernisation du système et de l'adapter continuellement dans une démarche durable, progressive et cohérente.

Des analyses sont d'ailleurs en cours pour l'ouverture d'une éventuelle nouvelle institution. Le modèle valaisan pragmatique et non pas dogmatique, fondé sur une analyse au cas par cas des situations ou contextes complexes, permet d'apporter une réponse la plus adaptée à la diversité des élèves. Il demeure efficace humainement, juridiquement, économiquement, et durablement.

Création d'un abonnement général cantonal pour les moins de 25 ans en remplacement des rail-check

Les rail-checks existent dans notre canton depuis de nombreuses années, avec le temps et les modifications apportées, le système est devenu chronophage en personnel tant au niveau communal

que cantonal. Les rail-checks sont désuets et ne répondent plus aux besoins de mobilité de la population estudiantine.

Le canton du Valais, avec ses particularités géographiques et ses nombreux déplacements liés à l'éducation, aux loisirs et au travail, doit encourager une mobilité durable et accessible.

Le Parlement demande au Conseil d'Etat d'étudier la mise en place d'un abonnement général cantonal pour les jeunes jusqu'à 25 ans, à tarif réduit, financé par le canton, les communes, les parents et les transports publics en remplacement des rail-checks.

En résumé

Déductions fiscales pour les frais induits lors de cœliaquie et diabète

Le Parlement demande, par un postulat, que la déduction forfaitaire de CHF 2'500.- pour les personnes souffrant de maladie de cœliaquie et diabète, soit rétablie dans la déclaration d'impôt annuelle comme frais-maladie.

Financement de l'encadrement socio-pédagogique des familles

L'encadrement socio-pédagogique des familles (ESP) est recommandé dans le domaine de la protection de l'enfant et a pour but d'améliorer les conditions de vie des enfants et des jeunes, d'assurer le maintien dans la cellule familiale et d'éviter un placement.

Solution efficace pour prévenir la détérioration d'une situation familiale déjà tendue, l'ESP représente la plus importante prestation de base ambulatoire en matière d'aide aux enfants et aux jeunes.

Le recours à un ESP représente souvent la tentative de la dernière chance pour éviter le placement dans une institution partiellement ou entièrement stationnaire.

Au travers du présent postulat, le Parlement demande au Conseil d'État de mettre en place les mesures suivantes :

Améliorer les conditions-cadres actuelles pour promouvoir des mesures permettant de soutenir l'encadrement socio-pédagogique en faveur des familles ;
Décorréler le montant de la contribution parentale d'un budget de l'aide sociale, en cas de recours à un ESP ; il faudrait au moins appliquer ici les taux et les franchises des prestations complémentaires AVS/AI ;
Fixer le montant mensuel maximum que les parents doivent payer en cas de recours à un ESP. Selon l'étude de la HSLU, ce montant ne devrait pas dépasser CHF 200.– par mois.

Prévention et lutte contre le surendettement. Le canton du Valais peut-il faire mieux ?

Le surendettement est un problème social souvent sous-estimé.

En Suisse, près d'un quart des jeunes entre 16 et 25 ans dépensent plus d'argent qu'ils ne peuvent se le permettre. De plus, 80 % des gens endettés l'ont été pour la première fois avant l'âge de 25 ans

(statistiques extraites de la Conférence sur les journées oltenaises sur l'endettement de 2022).

Afin de lutter de manière efficace et coordonnée contre le surendettement, le Parlement demande à l'Etat de mettre en place une véritable politique de sensibilisation et de prévention, visant notamment à créer un dispositif de détection précoce sur la base d'une analyse précise de la situation dans le canton. À cet effet, il est demandé que le Valais, à l'instar des cantons de Neuchâtel et de Genève, élabore une loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement

Sion, le 16.06.2025

Stéphane Pont - Secrétaire général